



DEMANDE DE VISA JAMAÏQUE

Date de dernière mise à jour : 15.02.2011

	Tous ressortissants
Délai	
Documents à fournir	Il n'y a plus de représentation diplomatique en France s'adresser à Bruxelles Embassy of Jamaica – ING, Rond point Schuman 8 B 1040 BRUSSELS
AFFAIRES	<ul style="list-style-type: none">- Passeport original valable 6 mois après la date de retour- Formulaire de demande de visa- 2 photos- Lettre de société détaillée précisant que les frais de transport et de séjour sont pris en charge par la société française, tamponnée et signée- Copie de la carte de séjour pour les étrangers (facultatif)
TOURISME	Pas besoin de visa pour les Français si séjour inférieur à 30 jours (possibilité de renouvellement sur place pour un mois maximum). Présenter un passeport valable au moins 6 mois après la date de retour. Pour les autres nationalités : Renseignements sur www.jacustoms.gov.jm
Validité du visa	Visa valable pour la durée du séjour
Frais consulaires	
Visa 1 entrée Légalisation	Visa : 50€ + Frais d'envoi 10 € Légalisation : 10 € par document + frais d'envoi 10 € Joindre l'avis de virement (chèques refusés) Compte : 310-1389882-55 IBAN N° BE31 3101 3898 8255 BIC : BBRUBEBB
Informations complémentaires	Capitale : Kingston Langue officielle : Anglais Monnaie locale : Dollar Jamaïcain Religions : Protestants 60% / Catholiques 5% Téléphone depuis la France : 00 1876 Décalage horaire : +6/7h Sécurité : Certains quartiers de Kingston sont à éviter

Vous pouvez suivre vos dossiers en cours sur notre site : www.vsclients.com

VSI sas – 19/21 avenue Joffre 93800 Epinay sur Seine – Tél. : 08.26.46.79.19
www.vsi.1er.fr – vsi1er@wanadoo.fr

